



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt six mars, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-7-36

OBJET : AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul
	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. Pascal BENOIT
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Daniel Zanin)
Commune de POMMEVIC	: M. TEILLET Philippe - Suppléant
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie-Dominique - Suppléante
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à E. LOPES) : M. ZANIN Daniel : Mme HOHOL Elisabeth (a donné pouvoir à J. FURLAN) : Mr ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de Saint Antoine	: M. DUPUY Jean-Michel
Commune de Saint Michel	: M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion-Comptable à la Trésorerie de Valence d'Agen

Monsieur REBEL Stéphane a été désigné Secrétaire de séance.

2024CC7-7-36

OBJET ; BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES
AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget assainissement collectif des eaux usées dispose de l'autonomie financière et à ce titre d'une trésorerie distincte du budget principal.

La recette principale étant le reversement de la redevance effectué par les syndicats et afin de palier à d'éventuels problèmes de trésorerie,

Le Président propose :

- d'approuver le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « assainissement collectif des eaux usées » pour un montant de 300 000 €, afin d'abonder la trésorerie du budget en cas de besoin,

- de dire que cette avance sera versée si nécessaire et sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2024, précision faite qu'il s'agit d'une opération non budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « assainissement collectif des eaux usées » pour un montant de 300 000 €, afin d'abonder la trésorerie du budget en cas de besoin,

- de dire que cette avance sera versée si nécessaire et sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2024, précision faite qu'il s'agit d'une opération non budgétaire.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2024
Au registre sont les signatures

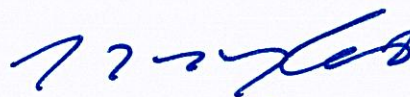
Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 9 avril 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur Le Maire de Saint Loup

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Stéphane REBEL



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

16 AVR. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

16 AVR. 2024

AR Préfecture

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240408-2024CC7_7_36-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_7_36
Date de décision :	08/04/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-7-0-0-0 (Finances locales / Avances)
Fichier acte :	2024CC7-7-36 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	16/04/2024 17:21:38
Date de réception de l'AR :	16/04/2024 17:21:51